

# AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICE DE CONSULTANTS)

## REPUBLIQUE DU NIGER

- N° d'Identification du Projet : PROGRAMME « KANDADJI » (P\_KRESMIN)
- Référence de l'accord de financement : DON n°2100155013416

### **AMI N°05/2011/HCAVN/P\_KRESMIN : ELABORATION PLAN COMPLET AMENAGEMENT SITES 2<sup>ème</sup> VAGUE DES POPULATIONS A DEPLACER**

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un Don du Fonds Africain de Développement en différentes monnaies pour financer le coût du Programme « KANDADJI » de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger (P\_KRESMIN) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat pour *l'élaboration d'un plan complet d'aménagement des sites de réinstallation des populations à déplacer (2<sup>ème</sup> vague)*

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- La Confirmation avec les populations des nouveaux sites de réinstallation;
- L'établissement d'un plan de masse de chaque site;
- L'établissement des plans cadastraux
- La réalisation des différents plans détaillés (AEP, nassainissement, voiries, VRD ; habitations etc...);
- L'identification des propriétaires et la délimitation des terres affectées par propriétaire;
- La réalisation d'une étude d'impact environnementale et sociale sur chaque site.

La durée de la mission est de **8 mois**. La période probable pour le commencement de la prestation sera dans le mois d'Avril - **Mai 2012**.

Le P\_KRESMIN invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (*documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.*). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement, Edition Mai 2008, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **de 8h30 à 16h00 (heure locale)**.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyer par courriel au plus tard le Vendredi **10 Février 2012** à **12 heures** et porter expressément la mention « *Manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'un plan complet d'aménagement des sites de réinstallation 2<sup>ème</sup> vague* ».

### **PROGRAMME « KANDADJI » DE REGENERATION DES ECOSYSTEMES ET DE MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU NIGER (P\_KRESMIN)**

Secrétariat UEP locaux ONAHA à Tillabéri Niger ou à Niamey Niger dans le bureau du Secrétaire général du HCAVN, Immeuble SONARA II 3<sup>ème</sup> étage BP: 206 : Tel: (227) 20 73 23 13 : Fax : 20 73 21 85 ;  
Email : [uepkandadji@yahoo.fr](mailto:uepkandadji@yahoo.fr) , [kandadji@intnet.ne](mailto:kandadji@intnet.ne)